49e ANNÉE. — N° 17.273

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16f	30f
France et Colonies...	9 »	17f	32f
Etranger.....	10	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

SAMEDI 18 OCTOBRE 1919

SAINT LUC, év.

SOLEIL : lever 6h22; coucher 5h13

LUNE : N. L. le 23; P. Q. le 1er

TRIBUNE DE LA IVe RÉPUBLIQUE

LA TRADITION RÉPUBLICAINE

« En 1849, écrit Taine, ayant vingt et un ans, j'étais électeur et fort embarrassé, car j'avais à nommer quinze ou vingt députés, et de plus, selon l'usage français, je devais non seulement choisir des hommes, mais opter entre des théories... Un peuple consulté peut, à la rigueur, dire la forme de gouvernement qui lui plaît, mais non celle dont il a besoin : il ne le saura qu'à l'usage. »

En 1919, l'électeur a vu, à l'usage, la forme de la République. Et c'est au nom de la tradition républicaine qu'il faut préparer l'aurore de la Quatrième République. Toute l'histoire de France républicaine prouve qu'à l'heure même où l'ordre semblait le plus menacé, au moment où l'idée de liberté paraissait vouloir s'effacer de l'esprit humain, l'ordre était rétabli et la liberté réapparaissait, comme ces astres destinés à nous éclairer, suivant la forte parole de M. Thiers, qui s'enveloppent quelquefois de nuages pour paraître plus radieux.

Et Gambetta prévoyait le triomphe définitif de la République lorsqu'il complétait les paroles de M. Thiers en disant : « La France et le parti républicain ne font qu'un, et la parole de M. Thiers s'est réalisée dans les faits, dans les lois, dans les aspirations de la conscience publique. »

Thiers, Gambetta ! noms glorieux de la Troisième République, qu'il faut évoquer lorsque les républicains, fiers de la victoire, échafaudent le plan moral, social, économique, militaire d'une Quatrième République, voulant ainsi justifier les paroles récentes d'un grand orateur républicain : « Vous croyez avoir assisté à une guerre ? Ce n'est pas vrai : vous avez assisté à une révolution. »

C'était déjà au nom de la tradition républicaine, au nom même de la tradition révolutionnaire, qu'au jour de l'invasion ennemie, les partis s'étaient inclinés devant la nécessité suprême de l'union sacrée. Michelet cite, dans son *Histoire de la Révolution française*, cette phrase d'un conventionnel à un général qui commandait les armés parties à la frontière défendre le sol de la France et les grandes idées de la Révolution : « Si l'on vous dit que nous sommes divisés, gardez-vous de le croire. »

L'union sacrée était le réflexe naturel du sentiment national en face du péril commun.

La tradition ! Mon ami Léon Bérard disait récemment qu'elle devrait exister non seulement dans la République, mais dans chaque parti reconstitué, au lendemain de la guerre avec ses deuils, ses héros et ses martyrs. Parole éloquente d'un Français célébrant un grand Français, Eugène Jacquet, mort martyrisé par l'ennemi.

Les partis républicains ont un assez beau passé de gloire et de sacrifices pour pouvoir être fiers d'une tradition qui les a conduits à la victoire. L'idée nationale doit les réunir tous.

« La Quatrième République » est issue de cette union. Elle accepte un passé chargé des plus belles conquêtes morales, des plus belles victoires sociales. Elle sait que le suffrage universel, que la liberté publique doivent être à la base de toute démocratie. Elle n'oublie pas ce « quatrième Etat qui s'organise, comme disait M. Clemenceau dans la *Mêlée sociale*, et qui ne se contentera pas d'être souverain une fois tous les quatre ans ». Elle est d'accord avec Camille Pelletan, qui se déclarait, au premier congrès du parti radical tenu en 1901 à Lyon, passionnément attaché aux principes de la propriété individuelle, dont il ne voulait ni commencer ni préparer la suppression.

Et Pelletan ajoutait alors, dans une de ces boutades familières dans lesquelles il excellait : « La société collectivité, l'hypothèse collectivité, je ne sais pas exactement ce que c'est, et surtout je ne vois pas très bien comment on pourrait la réaliser; mais ce que je sais bien, c'est que si on la réalisait comme on nous la décrit, je serais le premier à m'en évader ! »

Elle veut, elle aussi, comme autrefois le groupe de la démocratie sociale, où naquirent à la vie publique des hommes comme Paul-Boncour, alors plus modéré; Henry de Jouvenel, Lemery, préparer « l'organisation du travail ».

Elle veut collaborer à la constitution démocratique de l'armée. Elle veut les enseignements de tous ordres accessibles à tous. Tout cela est absolument conforme à la vraie tradition républicaine.

« La Quatrième République » doit grouper tous ceux que ramènera au sens commun la présence du danger.

Et alors, ce parti nouveau, riche d'hommes glorieux et fiers, pourra réaliser le plan général tracé par Léon Bourgeois au parti radical à sa naissance, c'est-à-dire « l'unité dans la conception générale, l'harmonie logique dans les applications particulières ».

Léon-Jacques BLOCQ,
Ancien chef de Cabinet au Ministère de l'intérieur.

Plus de rides !

Ceci n'est point une réclame de pommade souveraine contre les outrages du temps — voir pour ces excellents produits nos excellentes troisième et quatrième pages, — c'est une communication toute récente du docteur Julien Bourguet à l'Académie de médecine. Les membres de la grave compagnie ne sont pas de ceux

...Qui disent ce n'est rien,
C'est une ride qui se creuse.

Ils disent que c'est beaucoup, pour les femmes et pour nous. Un amateur de fruits verts ou simplement mûrs a écrit que cette petite dépression sur le visage, c'est le tombeau de l'amour. Le souci de lutter contre les stigmates des années prouve bien que le sexe faible ne veut pas creuser prématurément cette petite tombe, pas plus que l'autre.

Aussi le docteur Julien Bourguet est-il assuré de la reconnaissance de ces dames, après leur clientèle. L'éminent chirurgien s'était jusqu'à ce jour spécialisé dans le redressement, la réfection et l'harmonisation des nez trop racés ou trop accidentés. Il convertissait les uns à la vraie loi, il ramenait les autres aux règles du devoir. Et ainsi il ne faisait pas seulement œuvre de praticien habile, mais de moraliste influent, car Pascal nous a dit que si le nez de Cléopâtre eût été plus long, la face du monde aurait été changée.

Le docteur Bourguet a étendu son champ d'expériences à la face des clientes. Il ne négligera pas la partie pour le tout, mais quelle gloire il se prépare dans les sociétés féministes ou même chez les non syndiquées en comblant le petit tombeau de ce gosse de Cupidon !

A une époque où la science est parvenue à accomplir de véritables miracles en matière de réfection de la face chez les mutilés de la guerre — vous avez vu l'admirable exposition du docteur Moure à la terrasse du Jardin-Public de Bordeaux, — les femmes auraient pu reprocher aux praticiens leur défaut de galanterie s'ils n'avaient pas mis leur art au service de la beauté menacée, après l'avoir mis si heureusement au service de l'héroïsme.

« En ce qui concerne le nez, a déclaré à peu près le docteur Bourguet à l'Académie, les hommes souffrent moralement autant que les femmes de l'avoir disgracieux. Mais que dire des rides du visage ? Ici, les femmes surtout voient avec angoisse ces marques du temps ravager les minois les plus séduisants Or, d'où viennent les rides ? D'un relâchement dans l'élasticité de la peau. Il suffit donc, pour les éviter, de rendre à la peau l'élasticité perdue. » Or, on peut effacer les sillons du visage, du front, de la tempe, des lèvres, du cou par des excisions cutanées invisibles, pratiquées soit au niveau du cuir chevelu, soit derrière l'oreille. Les cicatrices sont malaisément perceptibles à la loupe, et par l'anesthésie locale l'opération est peu douloureuse.

La découverte fera du bruit dans le monde et le demi-monde. La vieille garde, qui ne voulait pas se rendre, aura maintenant ses raisons, mais les amants infidèles perdent une excuse.

Le vainqueur du temps, le docteur Bourguet, aurait été sacré prêtre d'Eros par Ninon de Lenclos qui disait : « Si j'avais créé le monde, j'aurais mis les rides au talon. »

Il y a quelqu'un qui aurait vu tout de même : le pédicure...

P. B.

Au comité exécutif du parti radical

Un cartel avec l'Alliance démocratique et les socialistes indépendants est adopté

Paris, 16 octobre. — Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni en Assemblée plénière. M. Herriot, sénateur du Rhône, maire de Lyon, et président du comité, présidait, entouré de MM. René Renoult, Accambray, Bouffandeau, députés. De très nombreux parlementaires étaient présents. M. Herriot, élu au Congrès président du comité exécutif, définit ce que sera la politique du parti.

« Le parti radical et radical socialiste, dit-il, demeurera avant tout un grand parti populaire suivant les traditions de tous nos vrais chefs. Un peuple, comme une forêt, ne se révèle que par ses racines. Ce fut l'honneur de notre parti de travailler toujours dans l'intérêt de la masse, élaborant parmi les railleries des sceptiques ou les injures des violents, ces réformes dont la somme paraît déjà considérable. Notre parti réclame sa large part dans la création de cette unité morale pour le peuple qui a substitué à la France divisée de 1870 la France unanime de 1914.

» Nous devons nous efforcer d'être un grand parti de devoirs républicains et français. La plus éclatante victoire militaire est un moyen, non un but. La paix n'est qu'une aurore. Il faut de la base au sommet refaire la France. Pour l'œuvre nécessaire, il n'y a qu'un outil : le travail. Pour l'effort de reconstitution indispensable, une large et loyale union est nécessaire. »

Et M. Herriot définit les limites du parti à droite et à gauche :

« A droite, la laïcité est une des formes, et non l'une des moins nécessaires, de l'union nationale. Par delà la croyance individuelle nous ne la laisserons pas toucher et nous la préserverons demain contre toute entreprise. Cette formule syndicale, dont le développement a été si fortement encouragé par la routine et tous les succès, traduit dans les masses populaires un besoin de discipline et d'organisation. Cette formule égalisée doit évoluer dans la liberté.

» Sur notre gauche, la barrière a été dressée par d'autres que par nous-mêmes sous leur responsabilité. Pour être et demeurer un parti populaire, nous n'avons besoin d'aucune autorisation. La nature des classes est une survivance du droit politique.

» Il y a des hommes qui ne détestent la guerre étrangère que pour lui préférer la guerre civile. Il faut détester la guerre sous toutes ses formes. »

M. Herriot définit ensuite le programme du parti au point de vue agraire, au point de vue de l'enseignement commercial, colonial et maritime. Il insiste sur la nécessité de la protection de la race et du développement de la natalité et, dans une conclusion d'une haute envolée, M. Herriot proclame sa foi dans la République :

« La République, dit-il, c'est elle qui a recueilli la France meurtrie et déchirée de l'Empire. Elle refait à ce pays lentement, mais patiemment, au milieu des pires difficultés, une âme et un corps. Elle a lutté contre tous les aventuriers et dominé toutes les aventures. Elle a montré qu'elle se plaît à tous les progrès qui permettraient toutes les espérances.

» Citoyens, dit-il, nos admirables soldats ont sauvé la France, vous, maintenant, allez vous battre pour la République. »

La discussion s'engage ensuite sur le cartel électoral avec l'alliance démocratique et les socialistes indépendants.

M. Herriot rend compte de ce qui s'est passé ces jours-ci au sujet de la tactique envisagée pour les élections législatives. A ce sujet, il rappelle les décisions du Congrès des 21, 22 et 23 septembre, autorisant les accords soit à gauche, soit à droite. M. Herriot indique qu'au cours d'une réunion, ce matin, il a été envisagé qu'un cartel comprenant l'alliance démocratique, les partis radical et radical socialiste et le comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture et les socialistes indépendants pourrait être constitué. Les autres groupes ne figureraient dans ce cartel qu'à titre de groupes représentés par telle ou telle personnalité appartenant à l'alliance démocratique et sous la responsabilité de ce parti. M. Herriot soumet à l'agrément de l'assemblée un projet de cartel ainsi défini, qui est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

L'impression et la distribution des bulletins de vote

Paris, 16 octobre. — La commission du suffrage universel de la Chambre a décidé de repousser le texte voté par le Sénat en ce qui concerne le projet de loi sur l'impression et la distribution des bulletins de vote, et s'est prononcé pour le texte primitivement adopté par la Chambre.

LA QUESTION DE LA BALTIQUE

UNE RÉPONSE conciliante de l'Allemagne aux Alliés

Elle ne nourrit aucune intention belliqueuse contre le peuple russe ni contre les Lettons

Berlin, 17 octobre. — La réponse de l'Allemagne à la Note des gouvernements alliés et associés a été transmise hier au représentant du maréchal Foch. Elle rappelle d'abord que pour la première fois, le 28 août, les gouvernements alliés et associés ont invité le gouvernement allemand à évacuer la région baltique et la Lithuanie, après avoir demandé expressément que les troupes allemandes ne fussent pas retirées. Depuis lors, le gouvernement allemand s'est efforcé sans cesse, et avec toute la bonne volonté désirable, d'exécuter le retrait des troupes. Il a employé tous les moyens à sa disposition pour briser la résistance des troupes. Il a suspendu tout ravitaillement, arrêté tout envoi de munitions et de troupes, et ordonné la surveillance de toutes les stations frontières. Le gouvernement allemand a rappelé le général von der Goltz; son retour provisoire à Mitau n'a été toléré que parce que le général von der Goltz parut avoir le plus d'autorité sur les mécontents, pour les engager à donner suite à l'ordre de mise en route. Lorsque son influence a commencé à faire défaut, le général a été définitivement rappelé.

Le gouvernement allemand n'a reconnu aucun nouveau gouvernement en Lithuanie et n'entretient aucune relation d'aucune sorte avec tel gouvernement. Il a défendu très sévèrement aux soldats allemands d'entrer dans des formations russes, et a rompu toutes relations avec ceux qui l'ont fait malgré cette défense.

La Note poursuit en ces termes :

« Il n'y a parmi les troupes russes de combat, dans la région baltique, aucun soldat allemand sur lequel le gouvernement allemand ne pourrait exercer son pouvoir de commandement. Aucune troupe allemande se trouvant sous les ordres du commandement allemand n'a participé à l'offensive du général Bermont. Les plans militaires et politiques du général Bermont n'ont été nullement approuvés. L'Allemagne ne nourrit aucune intention belliqueuse ni contre le peuple russe ni contre le peuple letton. Le gouvernement prend connaissance avec satisfaction du fait que les gouvernements alliés et associés veulent envoyer une commission interalliée dans les provinces baltiques. Il prie ces gouvernements de bien vouloir la faire partir aussi rapidement que possible, et l'autoriser à faire un court séjour à Berlin pour discuter avec les milieux berlinois. La commission se convaincra par elle-même que les reproches élevés contre le gouvernement allemand ne peuvent pas être maintenus. »

Les Allemands quittent déjà le Slesvig

(Service spécial du « Chicago Tribune »)

Copenhague, 15 octobre. — L'évacuation du Slesvig est déjà commencée. Tous les jours, des trains chargés du mobilier des fonctionnaires allemands partent pour le Sud. 21,000 électeurs de la zone danoise, et 31,000 de la zone allemande ont demandé la permission de voter.

Le rappel du général Mangin

LA VERSION D'UN JOURNAL AMERICAIN

Une dépêche de New-York nous apprend que le « World » publie le télégramme suivant, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Mayence, 15 octobre. — D'après un homme d'affaires américain en rapport étroit avec le haut commandement français des provinces rhénanes, l'entrevue suivante a eu lieu à Paris entre M. Clemenceau et le général Mangin : Informé que son commandement de l'armée d'occupation sur le Rhin lui était retiré, le général Mangin demanda à M. Clemenceau :

» — Etes-vous mécontent de mon service ?

» — Pas du tout.

» — Désapprouvez-vous ma politique sur le Rhin ? insista Mangin.

» — Pas le moins du monde.

» — Alors, rétorqua le général, croyez-vous que je vais me laisser écraser entre deux portes sans raison ? »

M. Clemenceau tenta de donner des raisons justifiant le rappel du général Mangin; mais, suivant les amis du général, elles n'étaient pas convaincantes.

Après l'entrevue, M. Clemenceau aurait dit :

« Mangin est trop malin pour un général, et son armée lui est trop dévouée, ce que je considère comme un danger pour la République. »

Le général Mangin informa aussitôt le maréchal Foch de l'entrevue qu'il avait eue avec M. Clemenceau. Le maréchal manifesta une vive indignation. On dit que les relations du maréchal Foch avec le gouvernement sont purement officielles, se limitant strictement aux questions pour lesquelles on a besoin de l'avis du maréchal.

LA DÉBACLE DU BOLCHEVISME

PÉTROGRAD SERAIT PRIS

L'offensive du général Youdenitch se poursuit sans relâche, et chaque jour nous apporte la nouvelle d'un succès nouveau.

Nous annoncions hier la prise — sans combat — de la ville de Gatchina, presque au bord du golfe de Finlande, à 45 kilomètres à peine de Pétrograd.

Aujourd'hui, d'excellentes nouvelles nous parviennent.

A l'arrière du front de Youdenitch, les choses vont mal pour Bermont, le général russe qui avait attaqué Lettons et Esthoniens, et faisait le jeu des Allemands dans l'affaire de Riga : on annonce que les Lettons ont prononcé une vigoureuse contre-offensive contre Bermont et qu'ils ont déjà passé la Duna en plusieurs points.

Sans inquiétude quant à l'arrière de son front, Youdenitch a poussé résolument de l'avant. D'après les dernières dépêches (Copenhague, 17 octobre), il avait continué sa progression rapide sur Krasnoié-Selo et Tsarskoié-Selo. Il se trouvait donc à quelques kilomètres à peine de Pétrograd.

Pour donner le change, les bolcheviks lançaient un communiqué officiel dans lequel, tout en faisant le silence sur ses opérations autour de Pétrograd, ils prétendaient avoir repris Kiev et résisté à une forte offensive adverse à l'est de cette ville.

Mais en même temps, deux dépêches successives venues d'Helsingfors nous apprenaient : la première, que les Soviétistes commençaient en hâte l'évacuation de Pétrograd et que les troupes rouges refusaient obstinément de combattre; la deuxième, qu'après un intense bombardement de la flotte britannique, Cronstadt, la célèbre forteresse, la clé de Pétrograd, aurait capitulé, et que Pétrograd lui-même aurait été pris par Youdenitch la nuit dernière.

Décidément, c'est bien la débâcle du bolchevisme qui commence.

Vers la débâcle des Soviets

Helsingfors, 16 octobre. — En raison de la situation désespérée où se trouve la Russie bolcheviste, le conseil des commissaires du peuple a décidé de convoquer un Congrès des Soviets. D'après des nouvelles reçues de Rostov-sur-Don, le gouvernement de Lénine aurait l'intention de quitter Moscou et de se fixer à Oufa. Tchitcherine, qui se trouvait à la tête du Centre national, a été arrêté par le gouvernement des Soviets et fusillé le lendemain de son arrestation.

A Moscou, les arrestations continuent. L'on en compte jusqu'à sept cents par jour. Cinquante personnes sont fusillées journellement sous l'inculpation d'avoir voulu renverser le pouvoir du peuple.

Les Polonais viennent au secours des Lettons

(Service spécial du « Chicago Tribune »)

Riga, 14 octobre. — Le gouvernement a envoyé le ministre des affaires étrangères à Warsaw afin d'obtenir l'aide des troupes polonaises. Il est rapporté officieusement, mais pas confirmé, qu'elles Polonais ont déjà commencé une action contre les Allemands dans les environs de Kovno.

Les Lettons contre-attaquent

(Service spécial du « Chicago Tribune »)

Riga, 14 octobre. — Les troupes lettones ont réussi à traverser la rivière Duna au-dessus et également au-dessous de la ville. De plus, des détachements de reconnaissance ont également traversé les ponts conduisant dans la ville. Le premier ministre Ulmanis a été légèrement blessé à la jambe alors qu'il se trouvait en automobile près de la rivière, se rendant aux tranchées, qu'il allait visiter selon son habitude.

Le blocus de la Baltique

L'embargo sur deux vaisseaux allemands

Berlin, via Bâle, 16 octobre. — Le blocus de la mer Baltique décrété par l'Entente à la suite de la non évacuation de la Courlande par les troupes allemandes vient de recevoir une première application. Un torpilleur anglais croisant devant Pillau a, en effet, mis l'embargo sur deux vaisseaux allemands qui, partis de Kœnigsberg, transportaient à Stettin une cargaison de charbon évaluée à plus de 2 millions de marks.

L'état de siège en Lithuanie

(Service spécial du « Chicago Tribune »)

Copenhague, 16 octobre. — On mande de Kovno à la légation lithuanienne ici que l'état de siège est déclaré dans toute la Lithuanie. Les classes de 1898, 1899, 1900 seraient mobilisées.

EN ALLEMAGNE

L'état de Haase est grave

Berlin, 16 octobre. — L'état de M. Haase continue d'être mauvais. Une consultation, qui a eu lieu hier, a déclaré son état grave, peut-être même sans espoir. La blessure est très infectée.

Crédits de la propagande allemande

(Service spécial du « Chicago Tribune »)

Berlin, 16 octobre. — Le ministre des affaires étrangères allemand demande dans son budget supplémentaire 2 millions 700,000 marks pour « service d'informations pour l'étranger », c'est-à-dire propagande. Le même crédit pour l'année 1913 ne comportait que 371,000 marks. La baisse du change explique une partie de cette différence, mais elle n'explique pas tout.

L'ex-kaiser prépare son nouveau gîte

La Haye, 16 octobre. — L'ex-kaiser est allé samedi visiter la propriété qu'il a achetée à Doorn. On assure qu'il ne s'y installera pas avant février prochain. En attendant, à Doorn, sont arrivées de Berlin vingt-quatre tapissières remplies de meubles destinés à la nouvelle résidence. La propriété est gardée rigoureusement.

AU MAROC

La hausse de l'hassani provoque de l'émotion

Casablanca, 17 octobre. — A la suite de la décision du gouvernement du protectorat supprimant la parité du franc et de la monnaie hassan, cette dernière a atteint aujourd'hui un cours très élevé provoquant la chute du franc, qui cota jeudi matin 62 pesetas 50 hassani pour 100 francs. Cette hausse subite a provoqué une certaine émotion, et des commerants ont fermé leurs magasins en signe de protestation. Devant la raréfaction de la monnaie divisionnaire, celle-ci faisant prime, des mesures ont été prises pour remédier à cette situation.

AUX ETATS-UNIS

Le mouvement des grèves révolutionnaires devient inquiétant

Washington, 17 octobre. — Des informations confidentielles parvenues dans les cercles gouvernementaux indiquent que les éléments avancés d'extrême gauche s'efforcent d'organiser les milliers d'ouvriers qui font grève en vue d'une révolution industrielle qui aurait à la fois une portée politique. La grande conférence nationale industrielle pourrait, si elle parvient à mettre sur pied un réel programme constructif, conjurer le danger. Plusieurs groupements ouvriers attendent en effet le résultat de la conférence avant de proclamer la grève; mais si aucun but ne pouvait être atteint, les événements les plus graves pourraient se produire, car les menées des extrémistes prouvent l'impuissance des éléments modérés de la Fédération du travail.

Le sénateur Poindexter a demandé au gouvernement de prendre, vis-à-vis des menées révolutionnaires des mesures draconiennes de répression. Déjà les deux Chambres se sont mises d'accord pour empêcher l'infiltration d'agitateurs étrangers.

La Chambre des représentants a voté la résolution en vertu de laquelle le régime des passeports du temps de guerre sera maintenu un an encore après la signature de la paix. Le Sénat, d'autre part, examine un projet qui obligera tous les étrangers voulant séjourner en Amérique à connaître parfaitement l'anglais dans un délai de cinq années, sous peine d'expulsion.

Quant au gouvernement, il se préoccupe surtout de donner satisfaction aux mineurs. Mais visiblement il craint que, malgré ses efforts, de nombreux troubles graves ne surgissent sous peu dans l'industrie.

La santé de M. Wilson

Washington, 17 octobre. — Voici le dernier bulletin de santé du président Wilson :

« Le malade a passé une bonne nuit. La température et le pouls sont normaux.

Le projet d'amnistie discuté à la Chambre

Séance de jeudi après-midi

Paris, 16 octobre. — Jeudi après-midi, la Chambre a abordé la discussion des propositions relatives à l'amnistie.

M. Maurice Binder demande le renvoi à la commission, afin qu'un nouveau rapporteur soit désigné. C'est en effet M. Paul Meunier qui est actuellement rapporteur.

M. Aldy, président de la commission : La commission s'inclinera devant le vote de la Chambre; mais jusque-là, le rapporteur doit jouir des droits et prérogatives de ses fonctions.

M. Mayeras dit qu'il s'agit d'une campagne de presse et somme M. Maurice Binder d'exposer ses raisons

M. Maurice Binder : La meilleure est l'accueil que la Chambre a fait à M. Paul Meunier.

M. Ybarnegaray : Les raisons, je vais les demander à M. Paul Meunier lui-même.

Le président : On ne peut interpeller un collègue. Le renvoi est la seule question en discussion

M. Ybarnegaray : Je suis l'interprète du malaise que la plupart d'entre nous éprouvent à voir M. Paul Meunier chargé d'un rapport. M. Paul Meunier a été l'objet, à propos de l'affaire Judet, d'accusations que rappelle l'orateur Dans des circonstances aussi graves, M. Paul Meunier a-t-il l'indépendance d'esprit nécessaire pour rapporter ici une loi aussi importante que la loi d'amnistie ? D'autre part, n'y a-t-il pas, dans cette loi, un article qui amnistie les délits de presse antérieurs au 1er octobre. M. Paul Meunier ne sera-t-il pas juge et partie à l'égard de ses accusateurs, qu'il poursuit en cour d'assises. Si M. Paul Meunier ne donne pas sa démission, nous nous lavons les mains de cette discussion.

M. Jean Bon : Déjà M. Ybarnegaray a porté contre notre collègue Accambray des accusations qui ont été démontrées controuvées.

M. Ybarnegaray : Il s'agissait d'un différend entre deux soldats qui se sont battus. Vous n'êtes pas compétent. (Bruit.)

M. Paul Meunier espère que M. Ybarnegaray et ses collègues loyaux voudront bien reconnaître qu'il ne s'agit que d'une campagne de presse menée contre lui par le journal l'« Action Française ». En dehors de cette campagne, il n'y a rien eu.

On a dit qu'une personne entendue dans une instruction en cours avait prétendu que je m'étais rencontré avec un personnage allemand. Voilà le fait unique, reposant sur un témoignage unique, qu'on me reproche. C'est un mensonge odieux. La déposition du témoin elle-même était fausse, le témoin a déclaré n'avoir rien dit de semblable à aucun journaliste. Voilà les faits. Tout est faux en dehors de cela.

M. Paul Meunier attribue ces attaques qu'on dirige contre lui à son hostilité envers le gouvernement et à ses initiatives en faveur des soldats du front contre les conseils de guerre. Ce qu'on veut, termine M. Paul Meunier, c'est faire avorter l'amnistie générale, à laquelle je suis passionnément attaché. Je suis sans peur et sans reproche. (Murmures.) Et je reste fidèle au poste que la commission m'a confié.

Au milieu d'un profond silence, que ne rompt pas un applaudissement, M. Paul Meunier descend de la tribune.

Dans ce cas, dit le président, je ne puis, après ces explications, faire procéder à un vote. Nous ne sommes pas des juges. La question regarde seulement la conscience de M. Paul Meunier.

La demande de renvoi à la commission est retirée par **M. Maurice Binder,** qui la « reprendra » si M. Paul Meunier monte à la tribune.

Après une heure et demie de ces pénibles débats, on aborde enfin la discussion de l'amnistie.

M. Aldy, président de la commission : Cette loi est attendue impatiemment par le pays et je demande aux orateurs inscrits de renoncer à la discussion générale. La plupart y renoncent.

M. Tissier (Vaucluse) fait le procès des conseils de guerre qui condamnent les soldats, alors que les généraux et officiers de marine coupables d'impéritie ne sont traduits que devant les conseils d'enquête. Pour les défaites de Charleroi, de Verdun du 16 avril, il y a eu des soldats frappés, mais jamais de sanctions contre les chefs Il signale aussi la crise de l'armée navale à propos des incidents qui ont provoqué les condamnations des conseils de guerre dans les mutineries de la mer Noire.

M. Tissier met en cause l'attaché militaire à Athènes et l'amiral Dartige du Fournet au sujet de l'attaque des Français à Athènes le 1er décembre 1916.

M. Leygues, ministre de la marine : Attendez la fin de l'enquête avant de porter d'aussi graves accusations.

M. Tissier, continuant son réquisitoire contre l'amiral Lacaze à propos de ces incidents, **M. Georges Leygues** fait observer qu'il est impossible de faire état de l'enquête d'une sous-commission qui n'a pas entendu tous les intéressés.

M. Péchadre (Marne) présente la défense de Margulies, injustement accusé, victime d'une campagne de presse et acquitté par le conseil de guerre. Il rappelle les détails de l'affaire, parle de Rosenberg, dont les intérêts en France étaient représentés par Me Albert Clemenceau.

Il s'agissait, dit-il, de faire interner Margulies dans un camp de concentration.

M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire : Vos assertions sont complètement fausses !

Le président : Revenons à l'amnistie.

M. Péchadre cite des lettres accusant Me Albert Clemenceau de manœuvres contre Margulies.

M. Ignace : Les lettres émanent d'un sieur Clément, que les séquestres de Rosenberg ont dû congédier pour intelligences avec Margulies. Quand vous êtes venu me dire que Me Albert Clemenceau était l'avocat de Rosenberg, je vous ai affirmé le contraire. Vous m'avez dit : « Si Margulies est poursuivi, un scandale éclatera » et je vous ai répondu : « C'est là une musique que je ne saurais entendre. » (Bruit et exclamations.)

L'incident devient très violent.

Le président : On a déjà entendu trop de scandales depuis le début de la séance.

M. Ignace, de nouveau pris à partie par M. Péchadre, nie avoir dit à ce dernier que Me Albert Clemenceau était l'avocat de Rosenberg. Je laisse à M. Péchadre, dit-il, la responsabilité de ses allégations, pour lesquelles il a apporté ici un dossier qui devait être lu hier, mais que la tournure du débat l'a empêché de produire. (Exclamations et bruit.)

M. Péchadre : Le procès est terminé puisque j'ai montré les machinations ourdies contre Margulies innocent.

Malgré son acquittement, dit l'orateur, Margulies a été enfermé dans un camp de concentration comme Autrichien ! Et cela après deux ans de détention et malgré la protestation de son avocat auprès du ministre ! Trois lettres restèrent sans réponse. (Vives protestations à l'extrême gauche.)

Votre client, dit **M. Ignace,** a été détenu dans un camp de concentration comme autrichien, et le traité de paix étant ratifié, je m'honore d'avoir provoqué son expulsion. (Applaudissements.)

A la demande du garde des sceaux, on décide de continuer cette discussion vendredi matin.

La politique générale du gouvernement

M. Aubriot avait demandé à interpeller le gouvernement sur sa politique générale avant la séparation des Chambres.

M. Nail, garde des sceaux : Etant donné le vote d'hier, la date de cette interpellation ne peut être fixée en dehors de la présence du président du conseil. Le président du conseil sera averti.

Projets divers

Au début de l'après-midi, la Chambre avait également adopté sans débat : 1° la proposition de loi, adoptée avec modifications par le Sénat, relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre; 2° la proposition de résolution de M. Mons et de plusieurs de ses collègues tendant à perpétuer le souvenir des soldats tombés au cours de la guerre; 3° la proposition de résolution de MM. Bergeon et Pierre Rameil invitant le gouvernement à déposer un projet de loi pour faire déclarer jour de deuil national le 2 novembre de chaque année; 4° le projet de loi concernant l'autonomie des ports maritimes de commerce et la simplification des formalités relatives à l'exécution des travaux des ports; 5° le projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 21 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre; 6° une proposition de loi de M. Ringuier ayant pour objet de compléter l'article 27 de la loi du 17 avril 1919 sur les dommages de guerre.

Séance de vendredi matin

Paris, 17 octobre. — On poursuit la discussion du projet d'aménagement du Rhône.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

LA LOI SUR LA DISTRIBUTION DES BULLETINS DE VOTE ET LES FRAIS ELECTORAUX

A la demande de la commission du suffrage universel, la Chambre discute le projet sur la distribution des bulletins de vote, que le Sénat a votée avec modifications. La commission a négocié avec la commission du Sénat un texte que le Sénat pourrait accepter.

M. Dessoye, rapporteur, expose à la Chambre ce texte transactionnel. La différence principale entre les deux rédactions, c'est que le Sénat donne à la loi un caractère provisoire, pour les élections de 1919. La commission accepte cette modification, ainsi que la franchise postale pour l'envoi des bulletins.

M. Bracke demande que la Chambre reprenne son texte primitif.

M. Varenne, président de la commission : Si vous voulez qu'il y ait une organisation pour les prochaines élections, c'est ce matin même qu'il faut voter le texte transactionnel, qui a encore abaissé de onze à cinq jours les délais de déclaration de candidature.

L'amendement **Bracke** est rejeté par 451 voix contre 7. (Exclamations.)

On adopte successivement les divers articels du texte de la commission.

M. Emile Faure (Indre-et-Loire) reprend l'amendement Hesse-Laval, qui ajournait l'application du scrutin de liste avec représentation des minorités aux élections de 1923. Les élections actuelles se feraient au scrutin d'arrondissement.

M. Varenne, président de la commission : C'est faire injure à la Chambre, qui s'est prononcée à une forte majorité contre l'amendement Hesse-Laval.

M. Emile Faure : Je retire mon amendement, mais nous nous retrouverons après les élections.

L'ensemble est adopté.

L'AMNISTIE

On reprend la discussion des propositions sur l'amnistie. On avait décidé, la veille, le passage à la discussion des articles. On discute l'article 1er. Mais d'abord **M. Abrami** rectifie un point des discours d'hier de M. Péchadre au sujet de la séance du 9 mars 1918, tels qu'ils ont paru à l'« Officiel », sur l'affaire Rosenberg.

Son intervention provoque un beau vacarme sur les bancs des socialistes, qui prétendent qu'une rectification de cette nature ne peut être faite ainsi. Malgré le tumulte, **M. Ignace** peut exposer que dans la séance du 9 mars 1918, M. Albert Clemenceau, ayant été mis en cause comme avocat de Rodenberg, le président du conseil rectifia en ces termes : « Il est exact que mon frère a été chargé d'une démarche au ministère des affaires étrangères pour le compte de la Suisse. On a dit que c'était au sujet de Rosenberg. Pas du tout. » Or, hier, M. Péchadre, ayant répété les paroles de M. Clemenceau, a omis les mots : « Pas du tout. » Et le sous-secrétaire d'Etat tient à faire la Chambre juge de ce procédé.

M. Renaudel : Il est cependant exact que M. Georges Clemenceau a fait de l'affaire Margulies le point de départ de son interpellation du 22 juillet 1917 contre Malvy.

La discussion continuera cette après-midi.

La séance est levée.

AU SÉNAT

Paris, 16 octobre. — En ouvrant la séance, le président fait l'éloge funèbre de M. Farny, sénateur de Seine-et-Marne, décédé hier.

LES INDEMNITES AUX EMPLOYES ET OUVRIERS DE L'ETAT

Le Sénat adopte, à l'unanimité de 212 votants, le projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1919 et concernant les indemnités de résidence et de séjour et les avantages accessoires attribués aux fonctionnaires, agents et ouvriers des services publics de l'Etat.

LES EXHUMATIONS DES SOLDATS TUES A LA GUERRE

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de **M. Simonet** sur la circulaire adressée aux préfets au sujet des exhumations et transport des corps des soldats morts pour la France.

M. Simonet dit que les familles des héros morts pour la France espéraient que les corps de ceux qui leur sont chers leur seraient spontanément rendus une fois qu'on aurait cessé de se battre. Or, l'armistice est intervenu il y aura bientôt un an, et cependant les familles n'obtiennent même pas le droit de procéder à des exhumations et à des réinhumations sur place dans des conditions plus sûres.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, répondant à l'interpellateur, dit que le gouvernement a préparé un projet qu'il a soumis à la commission des sépultures militaires, présidée par le général de Castelnau; ce projet semble avoir mis le feu aux poudres, parce qu'on le considère comme faisant violence aux sentiments des familles françaises. Il n'en est rien. Ce qui est vrai, c'est que le gouvernement estime qu'il y a un délai minimum pendant lequel l'Etat ne peut se dispenser de demander un surcroît de sacrifices, et d'interdire pendant ce délai l'exhumation et le transport des corps des militaires tombés sur le champ de bataille. Le gouvernement est disposé à accepter les amendements tendant à réduire le délai de trois ans par lui envisagé.

Depuis avril dernier, le service des sépultures militaires a déjà procédé à l'inhumation de 20,000 corps restés sans sépulture, et au regroupement de 55,000

LA VIE SPORTIVE

Courses du Bois de Boulogne

JEUDI 16 OCTOBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE PONTARME (à réclamer), 4,000 fr., 2,100 mètres. — 1er, *Rhode-Island* (Sharpe), à M. E. Morgon; 2e, *Aiken* (L. Bara), à M. le vicomte Foy; 3e, *Petit-Poste* (Mac Gee), à M. Achille Fould.

Non placés : Premier-Choc (M. Barat), Silistria (Th. Robinson), Mistress-Mab (Ch. Hobbs).

Gagné de deux longueurs; le troisième à deux longueurs.

Rhode-Island (Consols et Rhodante) est entraînée par Ellijah Cunnington.

PRIX DE SAINT-CYR, 6,000 fr., 2,400 mètres. — 1er, *Haïotis* (O'Neill), à M. W.-K. Vanderbilt; 2e *Château-Latour* (Mac Gee), au baron E. de Rothschild; 3e *Zinzizimi* (J. Cooke), à M. A. Aumont.

Non placés : Ohé ! Ohé ! (Milton Henry), Oracle (Barbé) Cherry (Garner), Bassan (Bellhouse), Seed-el-Bark (Sharpe), Naufrageur (G. Stern), Saint-Héller (G. Bartholomew).

Gagné de deux longueurs; le troisième à quatre longueurs.

Haïotis (Dorrit et Halloween) est entraîné par Duke.

HANDICAP D'OCTOBRE

15,000 francs, 3,000 mètres

1. Louchebem (J. Jennings), à M. James Hennessy.
2. Néonémie (Bellhouse), à M. Jean Prat.
3. Dolphin (Garner), à M. A. Eknayan.
4. Le-Gros-Madame (Marsh), à M. le baron E. de Rothschild.

Non placés : Louvain-IV (Atkinson), Simarra (O'Neill), Forearm (M. Allemand).

Gagné d'une tête; le troisième à trois quarts de longueur; le quatrième à une tête.

Louchebem (Gorgos et Loulin) est entraîné par Batchelor.

PRIX DE SENLIS

10,000 fr. (en outre 500 fr. à l'éleveur), 3,000 m.

1. Deilliam (C. Hobbs), à M. Frank Jay Gould.
2. Fil-à-la-Patte (Mac Gee), à M. le baron E. de Rothschild.
3. Rigobert (Sharpe), à M. G. Christophe.

Non placés : Berybourg (M. Barat), Prince-Errant (Garner), Prince-d'Andorre (M. Allemand) Saint-Ymas (O'Neill).

Gagné de cinq longueurs; le troisième à cinq longueurs.

Deilliam (William-the-Third et Deitg) est entraîné par P. Lynham.

PREMIER PRIX D'AUTOMNE, 6,000 fr., 1,600 mètres. — 1er, *Boscobel* (O'Neill), à M. A.-K. Noncomber; 2e, *Lord-Byron* (Milton Henry), à M. François Mounier; 3e, *Cri-du-Cœur* (Atkinson), à M. G. Christophe.

Non placés : Brin-d'Ajonc (M. Barat), Chandelier (Marsh), Le-Guetteur (C. Korb), Ajaccio (C. Hobbs), Fabago (M. Allemand), Bon-Accueil (Sharpe), Sammy (J. Jennings), Cabby (E. Bouillon), Varech (Mac Gee).

Gagné de trois longueurs; le troisième à une longueur et demie.

Boscobel (Oversight et Salicorne) est entraîné par Th. Murphy.

DEUXIEME PRIX D'AUTOMNE, 6,000 fr., 1,600 mètres. — 1er, *Valseuse* (R. Brethès), à M. Michel Lazard; 2e, *Raie* (Bellhouse), à M. Jean Prat; 3e, *Verdunoise* (Sharpe), à M. A. Aumont.

Non placés : Sa-Tchy (Th. Robinson), Alliance (M. Barat), Princesse-de-France (Garner), Princess-of-Thule (O'Neill), Morgue-au-Choix (Marsh), Night-Light (Mac Gee), Mangalia (C. Hobbs).

Gagné d'une longueur et demie; le troisième à une longueur et demie.

Valseuse (Bibre et Vasounda) est entraînée par C. Robinson.

RÉSULTATS DU PARI MUTUEL

CHEVAUX	PESAGE 10 fr.	Pelouse 5 fr.	CHEVAUX	PESAGE 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Rhode-Isl...G	23 »	11 »	Deilliam...P	16 »	7 »
— .....P	13 50	6 50	*Fil-à-la-P..*P	19 50	12 »
Aiken.....P	16 50	7 50	*Boscobel*....G	22 50	11 »
Haïotis....G	177 50	97 50	.....G	13 »	6 50
— .....P	50 50	18 »	*Lord-By*....G	63 50	26 50
Ch.-Lat....P	21 50	9 »	Cri-du-C....P	18 50	9 50
Zinzizimi..P	53 »	30 »	Valseuse...G	140 50	64 50
Loucheb..G	40 »	25 50	— .....P	27 50	15 »
— .....P	24 »	13 »	*Raie*.....P	15 50	9 50
Néonémie..P	31 »	12 50	*Verdunoise*P	18 50	9 »
Deilliam...G	24 50	10 50			

Petites nouvelles

« Rhode-Island » a été réclamée après sa victoire dans le Prix de Pontarmé, pour 10,195 fr., par le comte Pierre de Jumilhac.

M. Roux de Bezieux a vendu « Merzee » au comte du Croizet. La pouliche reste à l'entraînement chez Dutton.

BERLIN PONTE FURIEUSEMENT SUR NOS CHAMPIONS

Paris, 17 octobre. — Le « Berliner Tageblatt » dénonce dans sa rubrique sportive la fureur du pari mutuel qui s'est emparée du public allemand depuis la réouverture des courses de chevaux en France. A Berlin principalement, d'innombrables bookmakers clandestins, tenus au courant des résultats des courses en France par leurs correspondants à Cologne et par les journaux sportifs, qui arrivent à Paris le jour même, acceptent tous les paris sur les chevaux français. Des millions sont joués chaque jour de la sorte en Allemagne. Le « Berliner Tageblatt » demande la réglementation officielle des bookmakers.

Le « Sport du Sud-Ouest »

Sommaire du « Sport du Sud-Ouest » de cette semaine :

Courses de Bordeaux, partants, montes, appréciations. — Courses de Tarbes, programme. — Comptes rendus de Bordeaux, Vic-Bigorre, Auch. — Programmes des courses de Bordeaux-Talence, Toulouse. — Nouvelles, etc.

Le Congrès de Rugby à Bordeaux

C'est aujourd'hui samedi, à 14 heures, qu'aura lieu dans une des salles de la Maison d'Education Physique du Stade Bordelais, 149, rue du Palais-Gallien, le Congrès de Rugby, auquel participeront tous les clubs, — de plus en plus nombreux, — pratiquant ce sport en France.

Ce Congrès est destiné à réglementer l'organisation du football rugby en France, et à discuter le projet élaboré par la commission centrale.

Divers contre-projets ayant été déposés, plus particulièrement par les comités du Sud-Ouest, la discussion sera des plus ardues, surtout pour la désignation de la ville qui sera le siège du comité directeur.

Toutes les importantes personnalités du rugby français y prendront part.

FOOTBALL RUGBY

CAUJOLLE SERAIT REQUALIFIÉ

Le Sporting-Club de Saint-Girons, qui possède parmi ses membres Caujolle, l'international de rugby, disqualifié à vie la saison dernière, a demandé à l'U. S. F. S. A. de requalifier ce joueur pour lui permettre de dresser les nouveaux joueurs du Club.

La commission centrale de l'Union, saisie de cette demande, aurait émis un avis favorable, et le prochain conseil serait appelé à statuer sur cette demande. Il est donc probable que Caujolle pourra rejouer cette saison sous les couleurs du Sporting-Club de Saint-Girons.

BOXE

CARPENTIER REFUSE DE SE RENCONTRER AVEC GEMPFEY

(Service spécial du « Chicago Tribune »)

Se basant sur ce qu'il ne pourrait, en raison de son poids moyen, rendre du poids à Gempfey, Carpentier a refusé de se rencontrer avec lui pour le championnat du monde. On lui avait offert pour ce championnat 80,000 dollars.

BORDEAUX

IL Y A UN AN

18 OCTOBRE 1918

Roubaix, Tourcoing, Bruges sont libérées. Les forces alliées progressent sur tout le front.

Manifestation patriotique à la Chambre, qui acclame la libération de nos cités du Nord.

Listes électorales

INSCRIPTIONS

Nous rappelons que la prorogation du délai accordé par la loi du 3 octobre 1919 pour l'inscription sur les listes électorales expire dimanche prochain 19 octobre, à minuit.

Les électeurs sont instamment priés de se faire inscrire ou de s'assurer de leur inscription pendant ce dernier délai, après lequel il ne pourra plus être reçu aucune demande.

Cependant, les électeurs démobilisés depuis moins de vingt jours conservent leurs droits à l'inscription même après la clôture de la liste, en s'adressant au juge de paix dans les formes prescrites par la loi du 15 janvier 1919.

La grève de l'habillement

Une délégation des ouvriers et ouvrières en grève aura une entrevue, vendredi après-midi, avec une délégation du Syndicat patronal.

Le résultat de cette entrevue sera communiqué aux grévistes à quatre heures.

SYNDICAT DES TAILLEURS ET CONFECTIONNEURS

Les tailleurs et confectionneurs de la ville de Bordeaux ont l'honneur d'informer leur clientèle que par suite de la grève de leur personnel ouvrier ils se trouvent dans l'impossibilité d'assurer les livraisons des commandes en cours.

Les FAITS LOCAUX

Fatale imprudence

Quatre enfants grièvement blessés par une grenade

Pendant leur séjour à Bassens, plusieurs soldats américains avaient déposé dans l'intérieur du camp des grenades rapportées du front. Certains de ces engins n'ont pas été détruits. Ils restent enfouis dans le sable ou dissimulés parmi d'autres objets, risquant d'occasionner les plus graves accidents, surtout depuis que tout le monde peut circuler librement dans les camps.

C'est un accident de ce genre qui s'est produit jeudi matin, vers onze heures.

Quatre enfants : Gérad Desforges, 12 ans; René Faure, 10 ans; Louis et René Pinaud, âgés respectivement de 11 et 9 ans, tous les quatre fils d'employés de la Compagnie du P. O. à Bassens, avaient été chargés par leurs parents d'aller ramasser du bois dans l'ancien camp américain.

Près de la voie du chemin de fer, ils découvrirent une grenade. L'un d'eux s'en empara et eut l'imprudence de la lancer sur un rail. L'engin éclata, blessant très grièvement chacun des quatre enfants.

Au bruit de la détonation, des artilleurs occupés dans le voisinage accoururent et relevèrent les jeunes blessés, dont les plaies étaient affreuses à voir.

Ceux-ci furent transportés dans une maison proche, où les premiers soins que nécessitait leur état leur furent donnés par M. le docteur Beltz, de Lormont.

Louis Pinaud portait des plaies profondes au visage; son frère Henri avait été également atteint au visage et avait un œil arraché; Gérard Desforges était grièvement blessé au ventre et à la face; le jeune Faure avait eu le poignet arraché, le thorax enfoncé et était, lui aussi, blessé à la figure.

L'état de ces deux derniers a été jugé désespéré par le médecin.

Les quatre victimes de ce lamentable accident ont été transportées ensuite et admises à l'hôpital Saint-André.

La coopérative des combattants

L'Union nationale des combattants, à l'œuvre généreuse de laquelle nous avons été heureux de nous associer, nous adresse la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier :

Bordeaux, le 17 octobre 1919.
Monsieur le Rédacteur en chef
de la « Petite Gironde », Bordeaux.

La coopérative de l'Union nationale des combattants a ouvert ses magasins le 4 octobre. Le succès a dépassé toutes nos espérances.

Nous n'oublions pas que votre grand journal a une large part dans la réussite de l'œuvre que nous avons entreprise et nous tenons à vous témoigner tout de suite notre reconnaissance.

Grâce à votre bienveillance, grâce à la générosité des nombreux Bordelais qui ont répondu à l'appel que vous avez publié, grâce à l'appui que nous avons trouvé auprès de M. le Maire de Bordeaux et de ses collaborateurs, grâce à l'apport fait par beaucoup de nos camarades de l'U. N. C. et aussi à l'accueil que nous ont réservé des négociants, amis de nos pollus, les combattants ont pu trouver et trouvent dorénavant, rue de Ruat, 2, des denrées et des objets de première nécessité à des prix d'autant plus avantageux que s'ils comportent des bénéfices, ceux-ci seront, chaque six mois, répartis entre les acheteurs qui les ont provoqués.

Bientôt s'ouvriront des succursales dans la banlieue. Celle qui est destinée à desservir la région du Bouscat fonctionnera dès le 31 courant, 135, chemin d'Eysines.

Nous vous saurons gré de rappeler que notre coopérative ne s'adresse pas qu'aux sociétaires de l'U. N. C., mais encore à tous les anciens combattants à quelque groupement qu'ils appartiennent, à la seule condition que les dirigeants de ceux-ci aient voulu faire bénéficier leurs camarades des services de cette coopérative.

Un versement annuel de 2 francs seulement par adhérent est à effectuer; il confère immédiatement le droit d'achat dans les magasins pour tous les articles (alimentation, vêtements, chaussures, bonneterie, parfumerie, chapellerie, vins fins, liqueurs, etc.).

Les ristournes semestrielles s'appliquant à tous les acheteurs, nos amis des autres groupements ne pourront, par elles, devenir actionnaires très rapidement si leurs achats sont importants, et, par conséquent, obtenir le droit de prendre une part active dans la gestion de notre Société coopérative dressée contre la vie chère.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de notre reconnaissance et de nos sentiments très distingués.

L'Administrateur délégué,
L. MULOT.

Exploits de malfaiteurs

Rue Dauphine

Vers onze heures et demie du soir, M. Martial Lacoste, âgé de trente et un ans, employé à la Compagnie du Midi, demeurant 4, rue Henri-IV, sortant d'un bar de la rue Dauphine, enfourchait sa bicyclette pour rentrer chez lui. A peine avait-il fait quelques mètres que trois individus lui barraient son chemin, l'obligeant à descendre de machine, et l'ayant renversé sur le trottoir, lui enlevaient son portefeuille contenant une somme de 200 fr. et une carte d'identité de la Compagnie du Midi.

Le coup fait, deux des malfaiteurs s'éloignèrent à pied, tandis que le troisième les précédait, monté sur la bécane de l'employé. Ce dernier n'a eu comme ressource que celle d'aller déposer une plainte à la police.

Rue du Puits-Descujols

Un sujet canadien, Abéry Cotreau, âgé de trente-sept ans, cuisinier à bord d'un vapeur mouillé en rade, avait lié connaissance avec deux marins anglais, qui lui paraissaient dignes de sa sympathie et même de son amitié. Les marins britanniques n'avaient qu'une pensée : dévaliser le Canadien. L'ayant attiré rue du Puits-Descujols, ils le poussèrent soudain dans le couloir de la maison portant le numéro 15, et après l'avoir roué de coups, ils le débarrassèrent de son porte-monnaie, qui ne contenait du reste qu'une vingtaine de francs. Les agresseurs du Canadien sont l'objet d'actives recherches.

Série d'accidents

M. Jean Servary, âgé de vingt-neuf ans, demeurant au Bouscat, passait à bicyclette jeudi soir, vers sept heures, rue Fondaudège, quand, à l'angle de la rue Poudensan, il fut renversé par l'auto 395-49. Le cycliste se plaint de vives douleurs internes.

— Cours de l'Intendance, à la hauteur de la rue de la Vieille-Tour, c'est le cycliste Louis Lacorce, âgé de vingt-deux ans, cordonnier, demeurant à Caudéran, route de Saint-Médard, 85, qui a heurté et renversé Mme Eudoxie Bouilleau, demeurant à Saint-Seurin-de-Cadourne, dans le Médoc. Cette dame a été légèrement contusionnée. M. Louis Lacorce se plaint de douleurs en différentes parties du corps.

— Une collision s'est produite cours d'Albret, jeudi soir, vers six heures et demie, entre une charrette à bras que poussait Mme Marie Ducasse, âgée de cinquante-huit ans, marchande ambulante, rue Dalon, 69, et l'attelage conduit par M. Jean Lataste, rue des Remparts, 15. Mme Ducasse, projetée à terre, a reçu des contusions au côté.

— On a transporté à l'hôpital Saint-André, où il est placé, salle 12, le manœuvre Charles Gauvirat, âgé de trente-cinq ans, domicilié rue Dalon, qui, travaillant quai de Brazza, a fait une chute de six mètres et s'est grièvement blessé à une jambe.

La bande de Bacalan

Les rôdeurs sont reconnus par leurs victimes

Nous avons signalé ces jours derniers la capture de quatre individus qui semaient la terreur dans le quartier de Bacalan. Craignant des représailles, les personnes qui furent assaillies et volées par la bande n'osaient aller se plaindre à la police.

Deux des victimes des malfaiteurs sont maintenant connues. Signalons d'abord un marin portugais, qui, dans la nuit du 3 au 4 octobre courant, fut attaqué à l'angle de la rue Lucien-Faure par les quatre chenapans. On braqua un revolver sur son visage, en lui disant : « Si tu bouges, tu es mort. » L'infortuné fut bâillonné, terrassé et frappé à coups de bâton sur les jambes. On sait qu'il s'agit d'un Tunisien dans la bande. Ce dernier coupa, avec un couteau, les poches du marin portugais et lui enleva une somme de 1,145 francs.

Dans la même nuit du 3 au 4 octobre, un matelot cubain avait été assailli et dévalisé au même endroit par les mêmes individus.

Les quatre bandits, mis en présence des deux marins, ont été formellement reconnus par ceux-ci comme étant bien les individus qui les dépouillèrent après les avoir frappés.

Le service de la Sûreté invite les personnes qui auraient été victimes des agissements de la bande à se présenter à son bureau. Les renseignements qu'elles fourniraient pourraient être utiles à la justice. D'autre part, les rôdeurs étant sous les verrous, des représailles ne sont plus à redouter.

Petite Chronique

ACTES DE PROBITE. — Nous avons relaté dans notre dernier numéro qu'un tonnelier, M. Dreolard, qui avait perdu son portefeuille en gare du Médoc, était entré en possession de son bien grâce à la probité d'un employé de la gare. L'auteur de cette bonne action se nomme Henri Darigade.

— La jeune Marguerite Mallet, âgée de six ans, demeurant avec ses parents, 115, rue Camille-Godard, a trouvé au Jardin-Public une montre-bracelet or qu'elle a remise à ses parents, lesquels tiennent le bijou à la disposition de la perdante.

COUP MANQUÉ. — Vers deux heures, vendredi matin, des inconnus ont tenté de pénétrer dans les chais de MM. Rache et Cie, 23, rue des Etuves. Dérangés, ils durent renoncer à leur audacieuse opération.

La vigne pour les vendanges
Et BOB pour les louanges.

LES THÉATRES

SCALA-THEATRE

« Enfin, seuls ! » — Samedi, en soirée, et dimanche, matinée et soirée, trois représentations du gros succès de la Scala, la revue « Enfin, seuls ! », avec ses scènes comiques et ses remarquables artistes. Location sans frais.

GRAND-THEATRE

La représentation de « Lakmé », ce vendredi soir, s'annonce comme devant être en tout point remarquable.

L'œuvre si délicieusement attachante de Léo Delibes profitera, en effet, avec Mlle Nadiany, dont « les Huguenots » ont mis en relief le talent simple et délicat, et avec les éminents artistes, MM. Lemaire, Lasserre et Raynal, d'une interprétation hors ligne et d'une mise en scène particulièrement soignée.

Orchestre sous la direction de M. E. Petit.

Au deuxième acte, grand divertissement Hindou, réglé par M. Laffont et dansé par Mlle Pierozzi et les dames du corps de ballet.

Samedi, « Carmen ».

THEATRE DES BOUFFES

A partir de ce soir, à 8 h. 30, « Mon ami Teddy », comédie en trois actes, qui a eu plus de 300 représentations consécutives à Paris. « Mon ami Teddy » sera joué vendredi, samedi, dimanche et lundi, avec Suzanne Goldstein et Maurice Vauthier, Lacoste, Coquillon, Mauzel, Ghaplard, etc. Le spectacle sera terminé par « Petite Bonne sérieuse », jouée par la créatrice, Suzanne Golstein.

TRIANON-THEATRE

Tous les soirs, dimanche en matinée, le très amusant vaudeville de Grenet-Dancourt et M. Vaucaire, « le Fils surnaturel », avec Mmes Diska et Musset, MM. Dorival, Guise, Tavola, Millous, Wattel, etc. C'est certainement la soirée la plus follement gaie que l'on puisse passer actuellement. Retenir ses places au Trianon.

APOLLO-THEATRE

Tous les amateurs de franche gaîté et de jolie musique doivent aller applaudir « Flup ! » qui est joué tous les soirs, à 8 h. 30 précises. « Flup !... » est l'opérette gaie, « Flup !... » est l'opérette à la mode qui peut être entendue par les familles. On loue pour les dix représentations de « Flup !... »

ALHAMBRA-THEATRE

Tous les soirs, sur la scène, « C'est un Amour ! » revue en 4 tableaux, de N. Fontenay, interprétée par Malbert, comique, dans sa scène le Paragrève; W. Garrigue-Ramos, Busquet, Reinal, et Mmes A. Chabry, Delcher, Deroye.

ALCAZAR

Samedi 18 et dimanche 19 octobre, « la Mioche », qui vient de triompher à Paris, avec la petite Cerny dans le rôle de la Mioche.

SPECTACLES

VENDREDI 17 OCTOBRE

GRAND-THEATRE. — 8 h. : Lakmé.
APOLLO. — 8 h. 30 : Flup !
BOUFFES. — 8 h. 30 : Mon Ami Teddy.
TRIANON. — 8 h. 30 : Le Fils surnaturel.
SCALA. — 8 h. 30 : Enfin, seuls ! revue.
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : C'est un Amour ! revue.
SKATING-PALACE. — Patinage et bal à 8 h. 30.

SAINT-PROJET-CINEMA

René Cresté, le héros de Judex, paraît, à partir du vendredi 17 courant, dans le splendide film « L'Homme sans visage ». Programme de gala.

THEATRE GIRONDIN (Chemin de Pessac)

Samedi, à 8 h. 30 : « Justicier ! » Intermède, etc.

Informations

Chemin de fer de Paris à Orléans

Les expéditions à destination de Paris-Ivry (détail et wagons complets) ne seront pas acceptées par la gare de Bordeaux-Bastide le samedi 18 octobre 1919.

Boucherie RAOUL
71, cours Alsace-Lorraine, 71, Bdx
Réclame du Samedi 18 octobre
Dessous de cuisse..... Le demi-kilo 3 fr. 50
Filet de bœuf, Entrecôtes fines..... 3 fr. 50
Aiguillette ..... 2 fr. 40
Poitrine et cou..... 1 fr. 50
Que des Viandes françaises
Veau, mouton, meilleur marché qu'ailleurs

COMMUNICATIONS

GROUPEMENTS CORPORATIFS

SYNDICAT LITHOGRAPHIQUE. — L'assemblée générale trimestrielle aura lieu samedi 18 courant, à trois heures du soir, Bourse du travail. Ordre du jour : Adhésions, rapports divers; élection du bureau; questions diverses.

APPEL AUX EMPLOYES. — Vendredi 17 octobre, à 7 heures du soir, réunion à l'Athénée des employés des maisons Samaritaine, Belle-Jardinière, Brouillaud et toutes les maisons de confection pour hommes.

Maisons Cattier, Télégraphes et toutes les maisons de mercerie.

Compagnie Française, Soubes, Dame Blanche, Lacaze et Ducreux et toutes les maisons de spécialité de tissus; en plus, tous les employés des magasins occupant moins de 10 employés.

Dimanche 19 octobre, à neuf heures du matin, les employés des magasins Dames de France, Paris-Bordeaux, Durand (Grosse-Cloche), Bon Génie sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu, à neuf heures du matin, à l'Alhambra.

Dimanche 19 octobre, à dix heures du matin, à l'Alhambra, grande réunion de tous les employés du bureau et du magasin, y compris les employés des maisons de vins, d'industrie et du commerce de gros.

Les dames sont spécialement invitées.

ANCIENS MILITAIRES

SOCIETE FRATERNELLE DES ANCIENS MILITAIRES LIBERES OU RETRAITES. — Réunion trimestrielle extraordinaire dimanche 19 octobre, à deux heures, à l'Athénée, salle n. 1, rue des Trois-Conils, 53. Présence obligatoire de tous les sociétaires.

AVIS AUX ANCIENS PRISONNIERS. — Les anciens prisonniers de la grande guerre sont invités à assister à la réunion qui aura lieu dimanche 19 courant, à neuf heures du matin, à l'Athénée, pour des questions les intéressant.

SOCIETES SPORTIVES

BORDEAUX-ETUDIANTS-CLUB. — Les étudiants et scolaires sont informés que le secrétariat du B. E. C. est transféré de nouveau 42, rue Maréchal-Joffre, au siège de l'A. des étudiants, où une permanence est établie tous les soirs, de cinq heures à sept heures.

La commission de rugby, désirant procéder à la formation des équipes A et B en vue du match du 26 octobre, informe les joueurs que leur présence est indispensable à l'entraînement du dimanche 19 octobre, à deux heures précises, sur le terrain annexe du Stadium (entrée, rue du Colonel-Moll).

LE 15e SALON de l'automobile et du cycle

DANS LES STANDS

Quand on visite les stands des carrossiers, on retrouve presque toujours le nom de Brasier. C'est que les châssis Brasier sont précisément ceux sur lesquels une carrosserie de luxe convient à merveille. Citons au hasard, chez l'un, une conduite intérieure; chez l'autre, un torpédo-bateau; chez un troisième, un coupé limousine; chez un quatrième, un torpédo pointé et un coupé limousine, intérieur salon, etc.

Toutes ces carrosseries sont sur châssis Brasier grand luxe 4 cylindres 18 HP. Une telle nomenclature se passe de commentaires.

A titre d'indication pour les retardataires, disons que les châssis exposés aux stands Brasier, et qui ont remporté le succès que l'on sait, sont visibles au Salon d'exposition, 21, avenue des Champs-Elysées, qui 17, rue Duret, jusqu'à fin courant. Ce sont des voitures carrossées de grand luxe : landaulet, torpédo, limousine, coupé, conduite intérieure. Ces carrosseries sont signées : Muhlbacher, Duvivier, Grummer, Saoutchick, Belvalette et Boulogne, Felber, Laboudette, Alin et Liautard. Le maître constructeur se retrouve avec les maîtres carrossiers.

LA MAGNETO STANDARD

Cette firme, aujourd'hui mondiale, ne s'endort pas sur ses lauriers. Elle ne cesse de créer. C'est ainsi qu'au Salon, tous les amateurs de mécanique bien finie peuvent admirer ses nouveaux types de magnétos pour motocyclettes et moteurs à un et deux cylindres, ainsi qu'un type pour petit moteur à quatre cylindres de 65 millimètres d'alésage, qui complètent merveilleusement la fameuse série des modèles blindés que connaissent aujourd'hui tous ceux qui emploient des moteurs pour l'automobile, l'aviation, la motoculture ou l'industrie. Ajoutons que la « STANDARD », qui déménage de la rue Chalgrin pour cause d'agrandissement, s'installe, à partir du 15 courant, 24, rue Emile-Ducluux, à Suresnes.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

CHARGEURS-REUNIS. — Un radiogramme informe la Compagnie que le paquebot mixte « Belle-Isle », venant de la Plata, du Brésil, etc., entré en Gironde jeudi soir, montera à Bordeaux, où il accostera quai Carnot, vers onze heures.

On compte à bord 151 passagers de chambre et 168 d'entrepont, en outre, un important chargement de marchandises diverses.

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Florida », parti de Bordeaux le 11 octobre, est arrivé à Casablanca le 15 courant.

— Le paquebot « Niagara », parti de New-York le 10 octobre, a été signalé passé au large des Açores le 15 courant, en route pour Bordeaux, où il peut être attendu vers le 20 octobre.

PORT DE BORDEAUX

Situation au troisième trimestre 1919

Au cours des trois derniers mois, le tonnage de jauge, entrées et sorties réunies, est tombé à 1,211,375 tonnes, contre 1,550,419 pour le deuxième et 1,398,009 pour le premier. Il faut voir dans cette situation une conséquence des grèves américaines et anglaises qui, en paralysant le trafic maritime et en entravant la production des mines de charbon, ont influencé très sérieusement deux des facteurs essentiels du mouvement de notre port : le charbon et les poteaux de mine. Nous sommes, par contre, heureux d'enregistrer un symptôme très net de la reprise de notre activité économique. A la sortie, seule la diminution du trafic poteaux de mine, le poids des marchandises pour le trimestre est de 323,097 tonnes, alors que l'ensemble des deux premiers trimestres donne un chiffre à peine supérieur : 402,131 tonnes. Depuis le début de l'année, la statistique d'ensemble, entrées et sorties, s'établit comme suit : 3,300 navires; 4,159,813 tonnes de jauge; 2,965,697 tonnes de marchandises manipulées; 85,680 voyageurs.

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster dimanche 19 octobre pour les destinations suivantes :

Alger, départ du paquebot « Manouba », de Marseille, le 21 octobre.

Montréal et le Canada, départ du paquebot « Sicilian », de Bristol, le 22 octobre.

PASAJES

Le steamer espagnol « ANTONIO » partira de Bordeaux pour Pasajes le 22 octobre (sauf imprévu).

Pour fret et renseignements, s'adresser à MM. Paganade et Querelhac, 6, cours du Chapeau-Rouge. — Téléphone : 12.01 et 22-31.

Heures et hauteurs des marées à Bordeaux

Samedi 18 octobre

Pleine mer : Matin, 1 h. 53; hauteur, 4 m. 05. — Soir, 14 h. 30; hauteur, 4 m. 05.
Basse mer : Matin, 10 h. 3; hauteur, 0 m. 10. — Soir, 22 h. 42; hauteur, 0 m. 05.

CONVOI FUNÈBRE Mlle Bellet, M. et Mme Salles de Saint-Paul et leurs enfants, et toute la famille prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve VENET,
née Clarisse COUTUREAU,

leur tante et cousine, qui auront lieu le **dimanche 19 courant**, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Judaïque, 176, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures précises.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Ch. Eppling et leurs enfants prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Laurent-Charles EPPLING,

leur père, beau-père et grand-père.

Réunion **samedi 18 octobre**, à dix heures et demie, à l'hospice Pélegrin.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Marcel Ruban, Mlle Coutoux, les familles Coufoulin et veuve Anouil prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Charles FLAGEOLET,

leur mère, belle-mère, sœur, cousine et amie, qui auront lieu **le samedi 18 courant**, en la primatiale Saint-André.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Margaux, 7 et 9, à sept heures trois quarts, d'où le convoi partira à huit heures un quart.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme Laurent Gimenez, Mme Brandely, M. R. Gimenez, Mme veuve Teynat, MM. Isidore et José Gimenez, Mme Isidore Gimenez, les familles Gimenez (Espagne), Bradely, Ventelou, Rivière, Lamoureux, Villefranque, Bany, Beucher prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Laurent GIMENEZ,

leur époux, gendre, frère, beau-frère, neveu, oncle et cousin, qui auront lieu le **samedi 18 octobre 1919**, en l'église Saint-Eloi.

On se réunira à la maison mortuaire, rue des Glacières, 43, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

CONVOI FUNÈBRE Mme Noélie Roy, les familles Sarran, Dygos, Broust et Dejeloux, des Landes prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve BRACHMANN, née Anne GLIZE,

leur cousine germaine,

qui auront lieu le **samedi 18 courant**.

On se réunira à la maison mortuaire, 82, avenue de la République, à Caudéran, à dix heures, d'où le convoi funèbre partira à dix heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèbres générales, serv. de Caudéran

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Montus et son fils, les familles Grocq et Lesca prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. J. MONTUS,

brigadier à la Compagnie du Midi,

leur époux, père, fils, frère, beau-frère, qui auront lieu le **vendredi 17 courant**, à la chapelle de l'hôpital Saint-André.

On se réunira rue Jean-Burguet, 1, à deux heures, d'où le convoi funèbre partira à deux heures et demie précises. P. F. M.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Gelloz, M. et Mme Georges Gelloz et leurs fils prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean GELLOZ,

qui auront lieu le **samedi 18 courant**, en l'église de Saint-Bruno, à deux heures.

On se réunira à une heure et demie au presbytère de cette paroisse. P. F. M.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve Delerys et ses enfants, Mme veuve Delerys de Cransac et ses enfants, M. Célestin Delerys et la famille Cauboue remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Pierre DELERYS,

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance, et les informent que la messe qui sera dite le **samedi 18 octobre 1919**, dans l'église Saint-Michel, à neuf heures, sera offerte pour le repos de son âme.

La famille y assistera.

Pompes funèbres gén. 121, c. Alsace-Lorraine.

LE PROGRÈS CIVIQUE
se publiait deux fois par mois
LE PROGRÈS CIVIQUE
fort de son succès
devient hebdomadaire
A PARTIR DU 15 NOVEMBRE

AVIS DE DÉCÈS

La messe qui sera dite le samedi 18 octobre, à huit heures, dans l'église Saint-Victor d'Arlac, sera offerte pour le repos de l'âme de

M. Jean-Adrien MAURIN,
mort pour la France,
à Szegedin (Hongrie),
le 20 juin 1919.

La famille y assistera.

MESDAMES, avant de commander un postiche, faites une visite chez Henry, 46, Chapeau-Rouge. Téléphone 1.071.

SUCCÈS DE CHASSE Les vrais chasseurs soucieux de s'assurer les meilleures garanties de succès n'usent que les cartouches fabriquées par la Société Française des Munitions (marques Gévelot), Etoile, Comète et S. F.), dont l'incontestable supériorité est appréciée de tous.

ADAMS Pure Gum — Conserve les Dents

BULLETIN des Bourses du Commerce

N. B. — Les cours, recettes et stocks de la veille sont indiqués entre parenthèses après ceux du jour.

CACAOS. — Bordeaux, 16 octobre. — Stock en entrepôts de la Chambre de commerce, 134,574 sacs, pesant 8,642,613 kilos, contre 144,027 sacs pesant 9,075,664 kilos à la date du 30 septembre.

CAFÉS. — Le Havre, 16 octobre. — Marché à terme. Cours de 10 heures (clôture de la veille entre parentèses) : octobre, 210 (209) ; novembre, 209.75 (208.75) ; décembre, 206 (205) ; mars, 196 (195) ; mai, 188.50 (187).

Bordeaux, 16 octobre. — Stock en entrepôts de la Chambre de commerce, 89,761 sacs, 165 fûts, 20 caisses pesant ensemble 4,975,475 kilos, contre 86,585 sacs pesant 5,363,156 kilos à la date du 30 septembre.

CAOUTCHOUCS. — Londres, 15 octobre. — Plantation Crêpe n. 1, disponible, 2 sh. 4 (2 sh. 3 3/4). — Para dur disponible, 2 sh. 6 (2 sh. 6).

Paris, 16 octobre. — Plantation, 9.25, livrable, 9.25. — Para, 10.50. — Congo noir, 5.75. — Congo rouge, 5.50. — Soudan, 6.50.

Bordeaux, 16 octobre. — Stock en entrepôts libres du commerce, 370,937 kilos, contre 379,526 à la date du 30 septembre.

CEREALES. — Avolnes. — Chicago, 16 octobre (au bushel en cents) : octobre, incoté; décembre, 70 7/8 (70 5/8) ; mai, 73 1/2 (73 3/8).

Orges (Service spéc